



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

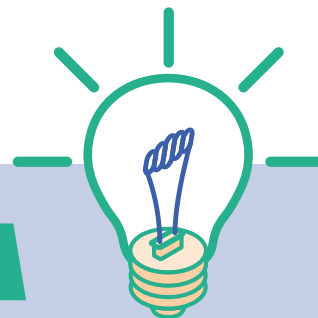


Appel à candidature

Recrutement d'étudiants alternants
MEEF2 mention 1^{er} degré

Infos et inscriptions sur ac-bordeaux.fr





Qu'est-ce qu'être étudiant alternant en MEEF2 1^{er} degré ?

Un alternant est un étudiant pour lesquelles **les 12 semaines réglementaires de stage du Master MEEF 2^{ème} année sont organisées dans le cadre d'un emploi de droit public**. L'étudiant alternant bénéficie donc d'un contrat de travail. Il effectue l'équivalent d'un tiers-temps par rapport aux obligations de service d'un professeur des écoles.

Les 48 journées de stage en responsabilité de l'alternant, prévues sur la période semestre 3 et 4 du master, s'organiseront selon des **modalités spécifiques qui seront définies dans chaque département**. L'école du lieu de stage sera située, dans la mesure du possible, à proximité soit du centre de formation, soit du domicile de l'alternant.

Le contrat de travail d'un étudiant alternant court sur 12 mois, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. La rémunération mensuelle nette est d'environ 722 euros ; elle est cumulable avec l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur dans les conditions de droit commun.



Comment l'étudiant est-il accompagné lors de son stage en responsabilité ?

L'étudiant bénéficie d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur désigné au sein de la structure d'accueil et par un membre de l'équipe enseignante de l'INSPE. **Les tuteurs accompagneront l'alternant tout au long de l'année scolaire** pour le guider dans sa pratique.



Qui peut candidater pour devenir étudiant alternant ?

Tout étudiant actuellement inscrit en M1 MEEF peut répondre à cet appel à candidature, qu'il ait choisi ou pas de s'inscrire aux concours du CRPE 2021.



Quelle est la procédure de recrutement ?

La campagne d'inscription sera ouverte du 14 avril au 30 avril 2021. Les dossiers de candidature sont à compléter grâce à un [formulaire en ligne](#).

Les entretiens de recrutement des étudiants alternants seront programmés tout au long du mois de mai.

Un pré-classement sera publié au cours du mois de juin, **les résultats définitifs du recrutement ne pourront être communiqués qu'en juillet après prise en compte des résultats de l'admission aux concours du professorat des écoles**. Pour rappel, les étudiants lauréats du concours 2021 suivront en effet leur scolarité universitaire en MEEF2 sous le statut de fonctionnaires stagiaires à mi-temps.